

Règlement de la course à obstacles

« La MEURTRIERE »

La Meurtrière est une course à obstacles de 7km avec 30 obstacles, une aventure qui va vous emmener au cœur du centre national d'entraînement commando/1^{er} régiment de Choc (CNEC/1^{er} Choc) sur les pistes d'audaces empruntées par les instructeurs et les moniteurs commandos.

Pour la 1^{ère} fois, le CNEC/1^{er} Choc ouvre ses portes au grand public pour un grand moment de partage afin de faire partager son expérience du franchissement.

Bien sûr pour cette journée, défis, plaisirs, esprit d'équipe, cohésion sont de mises.

Cette manifestation sportive permettra également de venir en aide aux **blessés de l'Armée de Terre**.

Article 1 : Organismes

La « Meurtrière » est une course d'obstacles organisée par le centre national d'entraînement commando-1^{er} Choc. Cette course se déroulera le dimanche 20 juin 2021 à partir de 08h30 pour le premier départ.

Au vu de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, les départs ne se feront par vague de 10 personnes maximum, les départs se feront tous depuis l'entrée de la porte Nord de la Citadelle militaire de Mont Louis.

Un seul parcours de 7km est prévu avec 30 obstacles réparti dans l'enceinte militaire et une partie dans la ville de Mont Louis.

Vous avez la possibilité de participer seul ou en équipes de 3 à 5 personnes

Toutes les courses sont chronométrées par puce électronique.

Article 2 : Conditions de participation

Chaque participant est conscient de la condition physique requise pour la participation à cette course atypique. Il reconnaît être apte au franchissement d'obstacles de type parcours du combattant.

Les participants déclarent également être à jour de leur vaccination anti-tétanique.

L'inscription des participants sera limitée :

Conformément à l'article L 231-2-1 du code du sport, la participation à la course chronométrée est soumise à présentation de la copie d'une licence de l'une des fédérations suivantes en cours de validité le jour de la course (FFA ou UFOLEP Athlétisme) ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an portant la mention « course à pied ».

Prix :

Le prix est de **19 euros** par individu et donne droit à une tee shirt et une médaille pour les finishers.

Pour les équipes le prix est de **45 euros** par équipe de 3 et **60 euros** par équipe de 5 personnes.

Article 3 : condition d'inscription

Chaque participant(e) doit obligatoirement s'inscrire via le site internet la manifestation

www.lameurtriere.run ou sur le site_ATS sport. Aucun envoi sous format papier sera accepté.

Les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent pas participer à la course en individuel, toute fois sur autorisation parentale, ils pourront participer en équipe et encadrer par leurs parents.

A titre d'information, pour toutes les personnes ne sachant pas nager : le parcours comprendra une fosse avec une profondeur d'eau d'au moins 50 cm.

Article 4 : Accompagnateurs

Les accompagnateurs veilleront à ne pas gêner les participants sur le parcours et veilleront à ne pas piétiner les zones humides proches du parcours. Certaines zones réservées au public seront matérialisées par des rubalises ou barrières. Il sera également demandé au public (jeune et moins jeune) de ne pas s'approcher ni de se pencher par-dessus les fossés afin d'éviter les chutes à grande hauteur.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel

Article 6 : Retrait des puces de chronométrage

Les dossards seront à retirer sur le site de Mont Louis à l'EAL (espace de restauration) :

-le samedi 19 juin 2021 après midi (14h00 à 20h00)

-le dimanche 20 juin 2021 au plus tard 45 minutes avant le départ de la vague choisie lors de l'inscription.

Lors du retrait des dossards, il vous sera demandé obligatoirement une pièce d'identité.

Nous vous conseillons de venir récupérer votre dossard la veille de la course. **L'inscription à la course le jour même ne sera pas possible, même en cas de défaillance d'un candidat.** L'échange de dossard ne sera pas autorisé.

Article 7 : Charte du coureur

Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre participant (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du participant fautif. Une tenue légère recouvrant l'ensemble du corps et des membres est fortement conseillée pour les participants. Des chaussures faites pour la course à pied sont également obligatoires.

Article 8 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires. Cette autorisation s'étend aux mineurs.

Article 9 : Conditions de course

Le parcours se déroule sur des terrains militaires. Pour toutes les courses, vous avez obligation de franchir tous les obstacles, dans le cas contraire (il est toujours possible d'éviter un obstacle), vous serez alors automatiquement disqualifiés si vous n'effectuez pas les pénalités imposées par les contrôleurs. Des arbitres et des jalonneurs seront placés sur le parcours à chaque obstacle afin de vérifier le respect du règlement et garantir la sécurité.

Article 10 : Tenue vestimentaire

L'organisateur conseille à chaque participant de porter des vêtements adaptés aux parcours d'audace. Le port des bijoux (bagues, colliers, boucles d'oreilles...) est interdit. Aucune plainte ne pourra être prise en compte en cas de dégradation ou de perte de matériel personnel. Le déguisement est possible. Le port d'armes factices est interdit pour des raisons de sécurité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou détérioration de leurs effets personnels.

Article 11 : Récompense

Tous les participants se verront remettre une médaille « FINISHER » à l'arrivée. Les trois premiers hommes et femmes seront récompensés, ainsi que les trois premières équipes uniquement.

Remise des récompenses à 13h00 devant le mat des couleurs de la citadelle de Mont Louis.

Article 12 : Sécurité et Annulation du fait du participant

Les organisateurs pourront annuler cette manifestation en cas de force majeure (requête des autorités administrative, intempéries, attentats, événements imprévu mettant en cause la sécurité des participants, avis défavorable de l'autorité administrative ou de la fédération délégataire). Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course en cas de manque de participants ou de difficultés techniques au plus tard le 12 juin 2021. Dans ce cas, l'organisation de la manifestation sera

repoussée à une date ultérieure. Dans tous les cas, un report sera proposé ou un remboursement total moins les frais de gestion inhérent à l'inscription.

Les inscriptions sont fermes et définitives. Aucun remboursement sera effectué, notamment en cas de maladie, blessure, grossesse, impératif familial ou professionnel.

L'organisation tient une nouvelle fois à souligner le caractère particulier du centre national d'entraînement commando/1^{er} Choc; La hauteur des murailles et les différents accès peuvent être dangereux. Vous vous devez d'être vigilant et notamment avec les enfants.